

## CRITERE 1.6

### PROMOUVOIR LE RENDEZ-VOUS POST-PERMIS

Nous vous informons de l'existence de la  
formation :

#### « Post-Permis »

Cette formation aura pour but notamment de réduire la durée de la période  
probatoire à l'issue de l'obtention de votre permis B.

Pour tout renseignement merci de vous adresser  
à l'accueil.



**SUPER DRIVER**

SARL au capital de 2000 €

SIRET : 977 473 446 00010

APE : 85.53Z | TVA FR : 61 977473446

Tél : 03 88 98 08 25 | site : [www.superdriver.fr](http://www.superdriver.fr)

41 Rue du Faubourg-de-Saverne, 67000 Strasbourg



Agrément : E2306700300